

L'ADMR recrute !



L'ADMR recrute !

10 000 postes à pourvoir au sein de l'ADMR, 1er réseau associatif français de service à la personne, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire en France !

L'ADMR lance une vaste campagne de recrutement, résolument militante et positive, baptisée « J'ai choisi ! Pourquoi pas vous ? ».

Objectifs affichés : faire connaître les besoins très importants en matière de recrutement, mettre en avant les « 10 bonnes raisons » de rejoindre l'ADMR, aller à l'encontre de trop nombreuses idées reçues sur les métiers du domicile.

Un secteur sur le devant de la scène... mais qui peine à recruter !

Les professionnels des services à la personne ont été au cœur du combat de ces derniers mois contre le Covid 19. Leur engagement auprès des personnes isolées, fragilisées, vivant avec un handicap... a été déterminant afin de soulager les hôpitaux et juguler l'épidémie. Cette situation inédite a été également l'occasion de souligner l'indispensable travail quotidien effectué par ces femmes et ces hommes.

Un problème majeur demeure cependant : celui du recrutement de nouveaux collaborateurs ; le secteur des services à la personne continuant à souffrir d'une image souvent dégradée et d'un manque d'attractivité. Les métiers du domicile notamment restent trop peu valorisés, alors que ce sont des métiers variés, porteurs de sens et profondément humains, suscitant de belles et riches rencontres et entretenant le lien social.

D'importants besoins en matière de recrutement dans un secteur souffrant d'un déficit d'image et d'attractivité.

Le secteur des services à la personne représente plus de 320 000 salariés. Premier acteur du secteur, l'ADMR emploie pour sa part 94 000 collaborateurs et réalisera cette année encore près de 10 000 recrutements pour faire face aux départs à la retraite, aux mobilités... et tenter de faire reculer le nombre de postes non pourvus. Ce nombre important d'emplois à pourvoir dans un contexte économique pourtant tendu s'explique notamment par une méconnaissance des métiers, des salaires et des conditions de travail souvent jugés frustrants, auxquels s'ajoute un manque de reconnaissance des missions effectuées pourtant essentielles pour les centaines de milliers de personnes accompagnées.

Des perspectives pour le secteur qui enfin s'éclaircissent.

Les syndicats de la branche de l'aide à domicile ont signé en début d'année un avenant à leur convention collective représentant une revalorisation de près de 15% des salaires les plus bas et de nouvelles perspectives de carrière : il n'attend plus que l'agrément de l'Etat.

L'annonce le 4 août dernier par le Président de la République de l'attribution, après des semaines d'atermoiement, d'une prime Covid aux professionnels du domicile est le premier signe tangible d'une prise de conscience par les politiques de l'importance, tant sur le plan économique que social, du secteur des services à la personne.

Dans le Département du Gers, si nous sommes loin du compte quant au montant évoqué de 1.000 €/salarié, nous avons pu compter sur le soutien du Conseil Départemental qui va nous permettre d'allouer une prime qui s'élève en moyenne à 380 €/salarié en novembre prochain (les conditions d'attribution étant conditionnées par une proratisation des heures d'intervention effectuées durant la période de confinement).

La création d'une 5ème branche de la sécurité sociale dédiée à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et la future Loi Grand Âge - attendues respectivement pour fin 2020 et début 2021 - sont par ailleurs des signes encourageants qui devront se traduire dans des actes forts, notamment en matière de revalorisation salariale et d'investissements financiers pour faire face à des enjeux considérables, alors que 83% des Français déclarent vouloir vieillir à domicile.

L'ADMR s'engage résolument en faveur de l'attractivité des emplois et la reconnaissance professionnelle dans le secteur des services à la personne

Signataire de l'avenant 43 de la convention collective de l'aide à domicile, l'ADMR, 1er acteur français du secteur, a donc décidé de s'engager, sans attendre les décisions et mesures gouvernementales revendiquées pour les prochains mois, en lançant une vaste campagne de recrutement Marque employeur « J'ai choisi ! Pourquoi pas vous ? » afin d'attirer de nouveaux candidats.

Les objectifs de cette campagne inédite, volontairement militante, sont simples :

- Mieux faire connaître les métiers du domicile et susciter des vocations,
- Faire connaître les opportunités d'emplois offertes par l'ADMR,
- Mettre en avant les « 10 bonnes raisons » de rejoindre l'ADMR, qu'elles soient liées au secteur de l'aide à domicile, ou plus spécifiquement aux conditions offertes par l'ADMR, 1er acteur du secteur des services à la personne,

- Mettre en exergue les valeurs qui animent le réseau ADMR au quotidien et sa singularité d'acteur associatif.

Les 10 bonnes raisons de rejoindre le réseau ADMR

- « Nous proposons des emplois stables, majoritairement en CDI ».



- « Vous serez fier de travailler pour une entreprise pas comme les autres ».
- « Nous savons vous remercier de votre fidélité ».
- « Nous respectons votre vie en dehors du travail ».
- « Nous pensons aussi à ceux qui vous sont chers ».
- « Vous vous sentirez profondément utile ».
- « Nous sommes très attentifs à la question des transports ».
- « Nous portons une attention toute particulière à votre qualité de vie ».
- « Nous faisons le maximum pour améliorer vos conditions matérielles ».
- « Vous développerez régulièrement vos compétences ».

Soucieux de développer son attractivité et le bien-être de ses salariés, l'ADMR a depuis de nombreuses années développé de nombreuses initiatives et partenariats. Ainsi concernant la problématique du transport pour ses salariés, l'ADMR a adopté une indemnité kilométrique parmi les plus élevées du secteur.

« Si vous êtes en recherche active d'emploi,

Si vous souhaitez vous investir dans une mission quotidienne porteuse de sens,

Alors, rapprochez-vous sans attendre de l'ADMR qui sera en mesure de vous accompagner dans l'acquisition des compétences qui vous conduiront à occuper un emploi pérenne et non délocalisable !

Pour déposer sa candidature, merci d'envoyer son CV et sa lettre de motivation à recrutement@admr32.fr ou rendez-vous au salon TAF au Mouzon à Auch le 04 novembre prochain. »